



COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six, du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 30/11/2023

PRESENTS : M. Michel LAFONT, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, M. Jean-Pierre BALAS, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck DE SAINT ROMAN, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Michel GLINEL, M. Olivier GRASSI, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, Mme Sarah IUNG, M. Patrice KARCHER, Mme Nelly LAVILLE, Mme Cécile LEMARCHAND, Mme Lalia LESAGE, Mme Myriam LETELLIER, M. Didier LHERMITE, M. Mickaël LHOTELLIER, M. Dominique MARIE, Mme Cécile PARENT, M. Thierry PITEL, Mme Agnès SOLT, Mme Marie THEAULT, M. François TOUYON, Mme Laurence TROLET, Mme Marie-Claude VERGNAUD,

POUVOIRS : M. Jérôme BENOIST à Mme Myriam LETELLIER, Mme Jocelyne COUE DA SILVA à Mme Cécile PARENT, Mme Mathilde LEJEUNE à M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, M. Benoît VICTOR à Mme Laurence TROLET

ABSENTS : Mme Sabrina SERGEANT, M. François THORETTON

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude VERGNAUD

Présents : 27

Votes exprimés : 31

0- ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

est élu(e) secrétaire de séance : Mme Marie-Claude VERGNAUD

1/ ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Le conseil municipal a

1-1- **approuvé** le compte rendu du conseil municipal du 15 novembre 2023,

à l'unanimité
prise d'acte

1-2- **pris acte** des décisions prises depuis le 11 octobre 2023.

Rapport n°1 de la CLECT

1-3- **approuvé** les conditions de la révision libre de l'attribution de compensation et les corrections de son montant pour le financement des charges transférées,

à l'unanimité

1-4- **approuvé** le rapport n°1-2023 de la CLECT annexé à la présente délibération,

à l'unanimité

1-5- **approuvé** la création d'une attribution de compensation en investissement à partir de l'année 2023,

à l'unanimité

1-6- **approuvé** le montant de l'attribution de compensation en fonctionnement définitive au titre de l'année 2023, résultant de la fixation libre, soit 265 813,31 €,

à l'unanimité

Prime de pouvoir d'achat

1-7- **attribué** la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au taux maximum,

à l'unanimité

Décision modificative n°2

1-8- **approuvé** la décision modificative n°2 du budget principal de Thue et Mue,

à l'unanimité

Contribution supplémentaire de Thue et Mue au SEEJ

1-9- **approuvé** la contribution supplémentaire de Thue et Mue à hauteur de 41 622,50 €.

à l'unanimité

Création du CST

1-10- **créé** un comité social territorial,

à l'unanimité

1-11- **fixé** à 5 le nombre de représentants par collège,

à l'unanimité

1-12- **maintenu** la parité numérique entre les représentants du personnel et les représentants de l'autorité territoriale,

à l'unanimité

1-13- **accordé** le droit de vote aux représentants de l'autorité territoriale,

à l'unanimité

2/ EDUCATION

Le conseil municipal a

Règlement des services périscolaires et transport

2-1- **validé** le règlement des services périscolaires de THUE et MUE

à l'unanimité

Convention de délégation de Caen la Mer à la commune en matière de transports scolaires et création d'une régie de transports

2-2- **créé** une régie de transports en précisant que le responsable légal de la régie sera le rapporteur général Education et Enfance et le directeur de la régie sera le directeur des services éducatifs, des arrêtés nominatifs seront établis en ce sens et ajuster autant que de besoin,

à l'unanimité

2-3- **demandé** l'autorisation pour la commune d'exercer la profession de transporteur auprès des services de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), *à l'unanimité*

2-4- **demandé** l'autorisation à la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), compte-tenu du transfert de la compétence du SEEJ aux communes, de continuer à exploiter les bus et titres de transports actuels du SEEJ le temps nécessaire pour la commune de réaliser les démarches d'identification en tant que gestionnaire de transports, *à l'unanimité*

2-5- **validé** la convention de délégation des transports entre Caen La Mer et la commune de Thue et Mue, *à l'unanimité*

2-6- **autorisé** le maire à signer la convention de délégation avec la Communauté Urbaine, *à l'unanimité*

Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec l'Association Loisirs et Jeunesse « entre Thue et Mue »

2-7- **validé** la clé de répartition de la prise en charge de la CPO par le nombre de journée enfants, *à l'unanimité*

2-8- **validé** le versement d'une subvention au titre de 2024 à l'ALJ d'une valeur de 203 126,12 €, payable mensuellement dès le mois de janvier 2024, *à l'unanimité*

2-9- **autorisé** le maire à signer l'avenant à la convention de la CPO 2022-2024. *à l'unanimité*

Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec l'Association Famille Rurales pour la gestion du relais petite enfance Escale

2-10- **validé** la convention avec Familles Rurales du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027, *à l'unanimité*

2-11- **autorisé** le Maire à signer la convention avec Famille Rurales, *à l'unanimité*

3/ ACTIVITE ECONOMIQUE, COMMERCIALE ET ARTISANALE

Le conseil municipal a

Don du Crédit Agricole pour la quinzaine commerciale

3-1- **approuvé** la participation du Crédit Agricole au lot mis en jeu par la commune, *à l'unanimité*

3-2- **autorisé** l'encaissement de la somme de 200€ et l'émission d'un titre de recettes correspondant, *à l'unanimité*

4/ ENVIRONNEMENT

Le conseil municipal a

Avenant au marché de plantation et regarnissage de haies bocagères

4-1- **validé** l'avenant au marché de plantation et regarnissage de haies bocagères *à l'unanimité*

4-2- **autorisé** le maire ou son représentant à signer ledit avenant *à l'unanimité*

5/ PUTOT EN BESSIN

Le conseil municipal a

Vente de terrain

5-1- **mis en vente** la dite parcelle au prix de 80 000€ dès que possible et d'en faire publicité sur le site internet de la commune, *à l'unanimité*

5-2- **précisé** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur, *à l'unanimité*

6/ LE MESNIL PATRY

Le conseil municipal a

Vente de terrain

6-1- **mis en vente** la dite parcelle au prix de 95 000 € dès que possible et d'en faire publicité sur le site internet de la commune, *à l'unanimité*

6-2- **précisé** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur, *à l'unanimité*

7/ BROUAY

Le conseil municipal a

Brouay, acquisition de parcelles d'un espace réservé

7-1- **autorisé** le maire ou son représentant à signer les actes d'acquisition à l'euro symbolique des dites parcelles, *à l'unanimité*

7-2- **précisé** que les frais de notaire seront à la charge de la commune, *à l'unanimité*

